



N°25
7 avril 2016

Bulletin diffusé à plus de
1100 destinataires

En direct avec le Conseil Communautaire du 7 avril 2016

Un conseil communautaire important plombé par la condamnation du Président

Plusieurs rapports importants à ce conseil communautaire du 7 avril : lancement d'une étude de la fusion de la CAMVAL avec la communauté de communes de Mâconnais-Beaujolais, budget 2016, taux d'imposition 2016, tarifs 2016, participation au capital de la société d'économie mixte du Mâconnais, acteur important du développement économique sur notre territoire, engagement dans un premier projet de voirie d'intérêt communautaire et désignation de nos délégués à l'établissement en charge de l'étude du schéma de cohérence territoriale (SCOT) dont on parle depuis 7 ans.

Et puis, patatras, à la veille du Conseil, une condamnation de notre président Patard pour prise illégale d'intérêts dans son activité professionnelle en 2011 est venue alourdir terriblement l'ambiance.

Notre groupe est bien sûr écœuré par cette affaire venant une fois de plus mettre en cause un élu du Mâconnais. Dès le début du Conseil le président a évoqué sa condamnation. Il a annoncé qu'il en tirerait les conséquences le moment venu mais pour l'instant il a décidé de mener à terme les dossiers sur lesquels il était engagé notamment la fusion avec la communauté de communes de Mâconnais-Beaujolais.

Notre groupe avait décidé dans l'après-midi de ne pas évoquer le sujet au conseil communautaire du soir ce qui n'interdisait bien sûr pas quelques réactions individuelles mais pas au nom du groupe. La justice était passée quelques heures avant le conseil, ce n'était pas le lieu de commenter cette décision. Le président Patard avait su instaurer avec notre groupe d'opposition un climat de dialogue et d'échange constructif.

Il appartient maintenant à Claude Patard de tirer les conséquences de cette condamnation comme il l'a annoncé.

■ **Nos principales prises de position:**

Rapport 19 – Budget 2016

Le vote du budget est un acte majeur dans la vie d'une collectivité, nous avons donc concentré nos propositions sur ce rapport et ceux qui lui sont connexes (taux d'imposition, tarifs).

Nous avons pris acte qu'à la suite de nos demandes lors du débat d'orientation budgétaire du 2 février, les tarifs du conservatoire et des piscines n'augmenteront pas de 2 % mais seulement de 1 %, se rapprochant ainsi de l'inflation.

Le 7 avril nous avons proposé 3 amendements pour améliorer encore ce budget

L'un au rapport 13 proposait de baisser de 0,5% la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les deux autres sur le budget afin de rendre un peu de moyens financiers à nos communes dont l'exercice budgétaire est de plus en plus compliqué.

Par ces amendements nous voulions aussi promouvoir une montée en puissance de l'esprit et du réflexe communautaire. La CAMVAL n'est pas une entreprise où l'on paye ce que l'on consomme. La solidarité doit aussi jouer dans le financement des services.

Bien sûr et comme le prévoit logiquement le règlement intérieur, nous avons expliqué comment nous prévoyons le financement des augmentations de dépenses ou des moindres recettes que nous proposons.

Malgré la construction sérieuse et argumentée de ces 3 amendements ceux-ci ont été rejetés. Cela a montré une fois de plus qu'il y a un gouffre entre les confidences de nombreux élus qui affirment partager nos positions quand ils ne sont pas au conseil communautaire et leur vote discipliné en conseil communautaire.

Nous vous présentons sommairement ces 3 amendements :

- ✗ **Financement de la gestion des ordures ménagères** : Le rapport 13 propose de maintenir le taux de TEOM à 8,98%. Cette proposition n'est pas justifiée, l'activité « Ordures Ménagères » dégageant un fonctionnement excédentaire de 1 678 371 € dans le Budget présenté pour 2016. Ces excédents sont réalisés à près de 50 % grâce aux efforts de tri réalisés par nos concitoyens. Une campagne « Poubelles non triées / poubelles non collectées » est lancée fort judicieusement.

Pour accompagner cette action et prouver aux habitants que les efforts de chacun se traduisent en économies concrètes, **nous avons proposé de diminuer la TOEM de 0,5 % en la ramenant à 8,48 %.**
11 voix pour cet amendement, tous les autres délégués ont voté contre !

- × **Contribution des communes au service Application du Droit des Sols (permis de construire).**
Depuis le 1er juillet 2015, l'État n'instruit plus gratuitement des permis de construire des communes de moins de 10000 habitants. La CAMVAL a mis en place un service de substitution performant. Les dispositions actuelles du financement de ce service prévoient la répartition du coût de fonctionnement de ce service entre les communes concernées par moitié en fonction du nombre d'habitants et pour une autre moitié en fonction du nombre pondéré d'actes déposés.

Pour mieux prendre en compte la solidarité au sein de notre communauté, nous avons proposé de ne prendre en compte que les 2/3 des coûts constatés dans la répartition aux communes adhérentes selon la règle actuelle, le tiers restant étant financé par les moyens de la CAMVAL.

Cela entraînait des baisses de contribution des communes de 600 € à 11 000 €.

Malgré cela, nous avons obtenu 13 voix pour cet amendement, tous les autres délégués ont voté contre !

- × **Contribution des communes au service de la Petite Enfance.**

Le service de la petite enfance est financé dans le cadre d'un régime dérogatoire par l'ensemble des communes à hauteur de 2,5 millions d'euros. Le principe actuel de répartition basé sur les heures d'utilisation de nos crèches par les enfants de chaque commune n'intègre pas une véritable mutualisation entre les membres de notre communauté. De plus cette méthode est de nature à inciter les maires à décourager les familles de leur commune à utiliser le service communautaire.

Nous avons proposé de diminuer le coût horaire des heures consommées, d'instaurer un coût basé sur la population des communes et d'augmenter de 340 000 € l'implication financière de la CAMVAL.

A l'exception de 3 communes dont les familles utilisent très peu le service (Fuissé, Igé et Vergisson), cette proposition entraînait des baisses substantielles des contributions communales de – 550 € à La Roche Vineuse à – 90 000 € à Mâcon. Malgré cela, le résultat du vote fut très révélateur.

Sur ce sujet important nous avons demandé un vote public (le président fait l'appel des délégués un par un et chacun énonce publiquement son vote : oui – non ou abstention). Pour obtenir un vote public, il faut l'accord d'un quart des présents. Le 7 avril, il nous aurait fallu 14 accord pour obtenir ce vote public, nous n'avons eu que 11 pour : vote public refusé : étonnant !

Vote sur l'amendement lui-même : 14 voix pour cet amendement, tous les autres délégués ont voté contre !

Toutes nos propositions constructives ayant été rejetées nous avons voté contre ce budget.

Rapport 24 - Offre de concours des communes de Charnay-Lès-Mâcon et de Mâcon pour l'aménagement d'un giratoire sur la rue Ambroise Paré et la réalisation d'une liaison routière avec le carrefour de la Bâtie

Parce rapport la CAMVAL engage son action dans la mise en place d'infrastructures de voirie d'intérêt communautaire. Cette action était prévue au programme de mandature. Sans remettre en cause l'intérêt communautaire de cette action, nous avons regretté qu'on ne prenne pas cette compétence de voirie directement à notre compte et qu'on procède là encore par des fonds de concours.

Rapport 30- Élection des représentants de la CAMVAL au Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de la région mâconnaise

Cela fait 7 ans que l'on tergiverse sur l'établissement d'un SCOT, outil indispensable à un développement harmonieux de notre bassin de vie. De plus l'État insiste pour que ce document soit étudié avec la rive gauche de la Saône. Pourrions nous enfin atteindre cette harmonie inaccessible ?

Le président Patard a souhaité que les délégués de la CAMVAL soient élus dans le cadre d'une liste où les différentes sensibilités seraient représentées. Notre groupe a ainsi participé à l'élaboration de cette liste. Sept membres de notre groupe sont inclus dans la liste des 40 délégués de la CAMVAL. Il s'agit de :

Claude Boulay, Christiane Duvernay, Gérard Guillet, Dominique Jobard, Rodolphe Martin, Patrick Monin et Yves Piponnier
Cette liste unique a été élue à l'unanimité.

Merci aux lecteurs de notre bulletin.

Rendez-vous au prochain conseil communautaire : **Judi 30 juin 2016 à 18h30**

Salle du Pavillon – Rue de l'Héritan – Mâcon

Les séances sont publiques

La CAMVAL regroupe 26 communes [*] et 65.000 habitants. Elle est dirigée par un Conseil Communautaire de 63 membres.

Pour les communes de plus de 1000 habitants ces conseillers ont été fléchés sur les bulletins de vote lors de l'élection des 23 et 30 mars 2014.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le conseiller communautaire est le maire de la commune.

[*] Azé, Berzé la Ville, Bussièrès, Charbonnières, Charnay, Chevagny lès Chevières, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, Laizé, La Roche Vineuse, La Salle, Mâcon, Milly-Lamartine, Péronne, Prissé, St Laurent sur Saône, St Martin Belle Roche, St Maurice de Satonnay, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré-Pouilly, Vergisson, Verzé